



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 63978

Texte de la question

M. Dominique Perben attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les modifications apportées au dispositif d'exonérations de cotisations sociales pour les entreprises installées en zones franches urbaines, dans le cadre de la loi de finances pour 2009. La loi de finances pour 2009 plafonne le niveau de salaire ouvrant droit à exonération totale de cotisations sociales à 1,4 SMIC ; au-delà de ce seuil, le montant de l'exonération est dégressif. Certaines entreprises font part des difficultés financières qui découlent de ce changement de règles. Dès lors, il est à craindre un manque à gagner important pour ces entreprises et à terme la remise en question d'emplois créés grâce à ces dispositifs et de l'implantation de nouvelles entreprises. Aussi, il aimerait savoir quels sont les projets du Gouvernement concernant le développement des ZFU et des entreprises installées sur ces zones.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Perben](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63978

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11015

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)